

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à
la réunion : 6

Date de
convocation :
16 juillet 2025

SÉANCE DU MERCREDI 23 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juillet à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 6

MM. Christian GIRARDI, Mme Valérie BIDET, Catherine LARRIEU, Bernadette CAPDEVILLE, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Objet de la
délibération

Étaient absents : 3

Mme Brigitte LEVEUR, Mme Annick PAPON, M. Dominique REAU.

Finances

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA – Directrice du CCAS-, Flora BOULBES – Agent social-.

Attribution de
secours
d'urgences

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant la situation précaire de certaines familles et personnes sur la commune, Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que [REDACTED]
vivant seul, domicilié sur la commune d'Aiguillon, se trouve en difficulté.

Publié le

Au vu de son budget fragile, Mme BOULBÈS agent social, demande au Centre Communal d'Action Sociale une aide financière d'urgence d'un montant de 200 € pour participer au paiement d'une facture d'eau.

AR Prefecture

047-264700048-20250723-2025_025-DE
Reçu le 30/07/2025

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration
décide à l'unanimité,

- DE REFUSER l'attribution d'une aide financière via le chèque eau suite au partenariat signé avec le concessionnaire AGUR d'un montant de 200 €.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

